

Mai 2017

Bulletin de la **CAVAM**

LE TRAIT D'UNION

N°2

Sommaire:

Page1:

Edito

Page2:

Action Hauts de France du 26 Avril

Inertage

La défense de la protection sociale

Page3:

Le 31 Mai au Sénat

Bilan des formations réalisées par la

CAVAM

Page4:

Création de l'association de Belfort

AG du CAPS 84

Cour de cassation et plate forme

chimique « Roussillon »

QUE NOS EXIGENCES SOCIALES REMPLENT LA MASCARADE POLITICIENNE !!

Ce que nous vivons depuis des mois et récemment avec les « présidentielles » n'a rien à voir avec la vision que nous avons des échéances qui se présentent à nous concernant les choix permettant une amélioration

victimes de maladies professionnelles par contre coup.

Dans un tel contexte, les « victoires douloureuses » des victimes de l'amiante entre 1997 et 2002 (F.I.E., FIVA, indemnisation correcte des victimes, anxiété, ACAATA, ... etc) sont malmenées, l'interdiction de l'utilisation de l'amiante reste mais l'éradication piétine et se fait mal bien souvent, quant au procès pénal c'est toujours l'Arlésienne ! ... permettant aux coupables de ces « assassinats industriels » d'être « tranquilles dans leurs pantoufles » (dernier exemple AMISOL).

Pour le grand public, c'est pour l'essentiel l'étouffement médiatique de ces drames humains, appuyé malheureusement par une partie du corps médical, les A.R.S dans le cadre de la mise en œuvre de la loi BACHELOT/TOURAINÉ ...

La justice connaît une déviance grave tendant trop souvent à faire passer les conséquences économiques de ses décisions sur les entreprises AVANT l'importance des préjudices subis par les victimes ?

Malgré tout cela, nos combats nous permettent de marquer des points parce que NOTRE ACTION NE FAIBLIT PAS ... et il nous faudra l'amplifier encore !!

Ce ne sont pas les périodes électorales qui nous arrêteront et nous le démontrerons le 31 mai prochain en portant au SENAT, en pleine période d'élections législatives nos fiches revendicatives dans le cadre du PLFSS 2018 (projet de loi de finances de la sécurité sociale).

Si nos votes ne peuvent tout bousculer, ils peuvent nous aider à inverser le cours des choses ! Question de choix !

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, les adhérents de la CAVAM exigeront le maintien d'une forte protection sociale intégrant la satisfaction de leurs propres exigences sociales et humaines.

de nos situations de contaminés et victimes de maladies professionnelles dues aux cancérogènes et la prise en compte de nos besoins sociaux et humains.

Tout est fait pour vous faire « avaler » que la situation économique de notre Pays impose des sacrifices pour « sortir de la crise » et pour présenter la situation financière des entreprises comme « très difficile » ... alors que :

- les dividendes des « pauvres du CAC 40 » ont atteint 57 milliards d'euros en 2016

- que les aides sans contrôle de l'état aux entreprises ont atteint 45 milliards la même année. (plus d'autres aides)

Tout ce concert médiatique cache mal 2 réalités très « POLITIQUES » énoncées déjà en 2007 par le MEDEF « Nous allons leur faire payer 1936 » et par Sarkozy en juillet 2010 à St Nazaire « il faut dépénaliser le droit des affaires » ... propos jamais contredits durant la dernière législature mais au contraire mis en œuvre par la social-démocratie ces dernières années (lois Macron et El Komrhi, accord A.N.I., code du travail, ... etc)

A les entendre nos conquêtes de 1936, 1945, 1947, 1968 ... etc devraient « passer à la trappe » au nom de la compétitivité, de la concurrence (accord CETA ? Avant le TAFTA ?), c'est à dire du libéralisme le plus noir et du profit maximum et immédiat. Sachons que tout ce qui porte atteinte aux droits conquis dans les entreprises touche forcément les contaminés et

Le 13 avril 2017

René Vincent

Action Hauts de France du 26 Avril

Les Associations des Hauts-de-France ont au cours des Assemblées Générales exprimé leur volonté de prendre le chemin de la lutte faisant du 26 Avril une mobilisation devant le Tribunal de Douai afin de reconquérir nos droits et des indemnisations dignes de préjudices subis, de même qu'engager par la lutte une éradication totale de l'amiante sur le territoire des Hauts-de-France.



Déjà des résultats se font sentir de par nos actions auprès des élus politiques sur l'inertage. En effet, Jean-Michel DEPRES du CAPER THIANT et Alain CLINCKEMAILLIE de l'ADEVA 59 ont obtenu le ramassage de l'amiante dans les circonscriptions du Valenciennois par 5 camions hautement sécurisés, ce qui a nécessité un important investissement de la part des Communautés de Communes.

Dans le Dunkerquois, l'ADVASUD-CGT s'active sur

Un temps fort de l'A.G. du CERADER 24 : Ajoutons à nos doléances

La défense de toute la Protection Sociale

Dans cette période où l'état veut la mettre au service du grand capital et de la finance, défendons « becs et ongles » notre système de protection sociale anticipant ainsi sur les « dits » (casse de la protection sociale et 500.000 fonctionnaires en moins) et les « non-dits » de tant d'hommes politiques, (cette protection nous était enviée du monde entier).

Redonnons lui toute sa place car, aujourd'hui, des millions de Français parmi lesquels, bon nombre de nos malades ne peuvent plus se soigner soit, par la baisse des remboursements, soit par l'absence d'hôpitaux de proximité découlant de la loi BACHELOT/TOURAINÉ... etc

Face à la montée en puissance nécessaire de cette revendication dans les mois qui viennent, le C.A. du CERADER 24 unanime a décidé de soutenir toute action qui portera sur ces questions (Retraite, santé, déremboursements, hôpitaux ...)

Et l'action se poursuit : 7 mars devant l'hôpital de BERGERAC pour avoir des pneumologues sur place et motion unanime des 300 participants lors de l'A.G. du 10 mars ... à suivre ...

l'investissement d'une unité d'inertage par torche à plasma avec la Société INERTAM. Nous avons eu une rencontre avec les dirigeants commerciaux qui sont d'accord pour activer des propositions d'implantation auprès des politiques avec le partenariat de la CAVAM Hauts-de-France. Rendez-vous pour élaborer un dossier complet sur la question avec rencontre des autorités compétentes en la matière.

Le 4 Mai, lors de la réunion des Associations des Hauts-de-France, nous déciderons des suites des batailles engagées.



**ENSEMBLE, faisons de 2017 une année du mieux-être social et humain
TRAVAILLER POUR AMELIORER LA VIE DE TOUS : OUI... POUR LA DETRUIRE : NON...**

La CAVAM et la règle "des 3"

Il ne s'agit pas d'appliquer et de confondre avec la règle, bien lointaine pour beaucoup d'entre nous, apprise à l'école primaire. Il s'agit de poursuivre la montée en puissance de notre CAVAM. A titre de rappel les orientations validées par l'assemblée générale constitutive :

1. Poursuite de la défense des victimes de l'amiante et prise en compte des victimes des expositions aux autres agents cancérigènes.

2. Mener toutes les actions dans l'intérêt de toutes les victimes : en s'appuyant sur les revendications, les besoins du terrain, et les conduire au niveau national – trouver les angles et porter nos attaques, quel que soit les gouvernements que nous aurons en face.

3. Mener sans relâche la lutte pour l'élimination de l'amiante de notre territoire

Le point 2 est un facteur essentiel, fondamental. Le Conseil Associatif National (C.A.N) a souhaité que nous mettions en ordre de marche une action avant la fin du 1er semestre 2017.

Ce sera le 31 mai !

Pourquoi le 31 mai ? avec quels objectifs ?

1. Poursuivre la dynamique entamée par les mobilisations régionales, la plus récente étant celle du 26 avril portée par la Coordination des Hauts de France.

2. Porter ces revendications, avec un objectif précis. Après réflexion, pour accompagner et dépasser tous nos griefs, nous avons décidé de nous inscrire

officiellement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)

3. Etre vus et entendus.

Tout cela sera acté le 31 mai. Pour être acteur dans le cadre du PLFSS, remises en mains propres de fiches de requêtes, par une délégation reçue par le Président de l'action Sociale du Sénat. Elaborée par le groupe

ACAATA de la CAVAM, les fiches couvrent 3 volets :

Volet A : 4 requêtes sur l'accès à l'ACAATA

Volet B : 2 requêtes sur la reconnaissance des maladies professionnelles aux agents CMR

Volet C : Elimination et traitement des déchets.

Le 31 mai notre pays se sera prononcé pour une nouvelle présidence. La campagne des législatives sera lancée, affichons nos attentes.

La Formation

Après 7 mois d'existence, notre Coordination nationale, poursuit sa construction. Elle met en place les outils qui devront affirmer à terme sa direction, son organisation, sa volonté d'être un acteur social.

Parmi ces outils, La formation peut être un outil essentiel pour :

1. Le partage de l'information, pour aider chaque association à répondre aux besoins de ses adhérents, des nouvelles victimes, et des populations face à la présence d'amiante - 2. Faciliter, l'échange, la réflexion politique sur les sujets qui nous sont propres, lorsque la formation regroupe plusieurs associations d'une même région ou coordination - 3. Permettre la montée et la prise de responsabilité au sein de chaque association, mais aussi des cadres au niveau national. Vous le savez maintenant tout marche par 3, la CAVAM

propose trois modules :

Formation de base sur le traitement des dossiers - **Approche du traitement** des dossiers de victimes face aux agent CMR - **Prévention** et élimination de l'amiante.

Depuis le début de l'exercice 2017, il a été dispensé : Deux formations sur le traitement des dossiers - Deux formations sur les

maladies « autres CMR » à Toulon pour l'ASAVA et en Aquitaine (Allo Amiante – Cerader 24 et 47 – UI CGT Morcenx).

A venir les 10 et 11 mai pour la coordination des hauts de France : maladies autres CMR et éradication de l'amiante.



Formation MP ASAVA Avril 2017

ILS REJOIGNENT LA CAVAM

L'ADEVAM-FC

Avec l'aide de l'ADDEVA 54, une nouvelle association ADEVAM-FC vient de voir le jour en Franche-Comté. Basée sur Belfort, cette nouvelle association a tout son sens car beaucoup de salariés sont confrontés dans ce bassin à des problèmes liés à leurs conditions de travail.

En décembre dernier s'est tenue une première formation organisée par Georges ANAUDEAU

L'objectif a été atteint, avec 14 auditeurs venus d'horizon différents, actifs, retraité d'Alstom, PSA, des représentants du conseil général : Tous ont affiché la même motivation. Ils ont pris connaissance des outils qui vont leur permettre d'accueillir, de soutenir et de monter les dossiers de victimes de l'amiante et de maladies professionnelles.

Dans la foulée, une réunion publique couverte par les médias, a officialisée cette nouvelle structure.

L'ADEVAM-FC est donc la 23ème association depuis son assemblée constitutive à rejoindre la CAVAM.

Classement du site chimique Les Roches Roussillon!

De procédures en procédures, après le refus de la Cour de Cassation de traiter la requête des employeurs, il reste au ministre à inscrire le site amiante à la déjà très longue liste et au journal officiel ...

Pour uniquement le site de Roussillon, 111 morts, adhérents de l'association CAPER NORD ROUSSILLON répertoriés depuis 2001, sans compter les autres que nous ne connaissons pas : combien sont ils ?

Nos camarades et amis CGT actifs, ne sont pas restés les deux pieds dans les mêmes pantoufles et ont contacté et rencontré les deux députés de notre bassin de vie.

Du côté des députés, nos camarades CGT ont compris que leur souci est de trouver le bon cheval qui va leur permettre d'éviter Pôle Emplois et de toucher un salaire !

Côté des directions (17 sociétés sur le site) ça bouge suite à la grève du 7 février. Les directions de la plate forme dont un est Président des industries chimiques de la Région, ont demandé une rencontre avec la CGT, et ont essayé d'expliquer qu'elles ne sont pas responsables de cette situation de blocage, alors que SOLVAY a fait appel de la bonne décision qu'ensemble nous avons obtenue.

Cet appel n'est pas suspensif de la décision du Tribunal administratif de Grenoble le 11 juillet 2016 d'inscrire le site amiante. Les salariés ont, par leur action, tenu un bras de levier pour arracher cette décision et, en parallèle l'excellent travail de Maître Macouillard du cabinet TEISSONNIERE (TTLA) a fait le reste.

Mais, ensemble, nous n'entendons pas « laisser filer », c'est une affaire à suivre de très près et rapidement.

LE C.A.P.S

Ils étaient 60 à avoir répondu présents pour cette A.G. un peu particulière quant aux décisions à prendre.

Après le rapport moral de Christian ARENA, (président de l'association) et les échanges qui s'en sont suivis avec les participants, ce fut le moment d'aborder la question de l'adhésion de l'association à la CAVAM.

La encore, chacun a pu dire son mot, après que 3 membres du bureau national de la CAVAM, présents sur la région (Christiane, Pierre et René) est donné à connaître les fondements de la création de cette coordination.

Par un vote unanime des présents, le CAPS devient la 24ème association de la CAVAM.



Christian présente le rapport d'activités du C.A.P.S